



Vente de ma moto et litige.

Par **Esthirs6**, le **27/02/2009** à **11:44**

Bonjour à tous.
J'ai un problème que je voudrai vous exposer.
J'ai vendu ma moto en octobre, une ducati monster 600 de 98, 30.000km, parfaitement entretenue. Je l'ai acquise à 17.000km et j'ai parfaitement respecté son entretien. De nombreuses factures prouvent mon entretien scrupuleux.
La nouvelle propriétaire a roulé 5 mois, a cassé le moteur et m'a prévenu qu'elle m'envoyait un courrier de mise en demeure...
Je précise que les courroies de distribution ont été changées juste avant la vente ainsi que la pompe à essence et que les carburateurs ont été nettoyés par un pro...
D'après le constat de leur garagiste, un problème de carburateurs a bousillé le moteur... Trop d'huile ou trop d'essence dans le moteur et ceux si n'auraient jamais été nettoyés. Or cela été fait juste avant la vente. Facture à l'appui!
Que dois-je faire après réception de ce courrier?